

TRANSPORTS - année scolaire 2016/2017

AU MOMENT DE L'INSCRIPTION,
pensez à traiter le transport dans les cas suivants :

VOTRE ENFANT

va être externe ou demi-pensionnaire et utiliser comme moyen de transport les lignes scolaires ou lignes régulières/réseau 67

⇒ faire la demande de renouvellement ou effectuer une première demande, en ligne : www.bas-rhin.fr/e-services

va être externe ou demi-pensionnaire et utiliser comme moyen de transport le réseau SNCF / TER

⇒ remplir l'imprimé adéquat au secrétariat de direction
⇒ prévoir une photo d'identité

va être interne et utiliser comme moyen de transport les lignes scolaires et/ou les lignes régulières réseau 67 et/ou le réseau SNCF / TER

⇒ remplir l'imprimé adéquat au secrétariat de direction
⇒ prévoir une photo d'identité pour les demandes SNCF / TER et lignes régulières BADGEO

va être externe, demi-pensionnaire ou interne, en situation de garde alternée⁽¹⁾ ou/et ayants-droits des bénéficiaires du RSA⁽²⁾ et utiliser comme moyen de transport les lignes scolaires et/ou les lignes régulières réseau 67 et/ou le réseau SNCF / TER

⇒ remplir l'imprimé adéquat au secrétariat de direction

⁽¹⁾ En cas de garde alternée, il convient de joindre une copie du jugement du tribunal à l'appui des deux demandes de transport scolaire distinctes. Pour les élèves payants, les 2 demandes papier doivent être envoyées simultanément afin que la participation financière puisse être divisée entre les 2 parents pour chacune des cartes.

⁽²⁾ Pour les ayants-droits des bénéficiaires du RSA, joindre une copie de l'attestation RSA.

TRANSPORTS - année scolaire 2016/2017

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Si toutes les conditions prévues au règlement des transports scolaires (consultable sur le site www.bas-rhin.fr) sont remplies :

- les élèves externes ou demi-pensionnaires scolarisés en lycée devront s'acquitter d'une participation annuelle de 90 € (lignes scolaires seules) ou de 135 € (tous les autres cas)
- les élèves internes, domiciliés dans le Bas-Rhin, bénéficient d'un abonnement de transport subventionné gratuit pour un aller et un retour par semaine, dès lors qu'ils fréquentent leur établissement public de secteur (ou l'établissement le plus proche de leur domicile dispensant l'enseignement choisi par l'élève en cas d'enseignement spécifique). Les transports urbains ne sont pas pris en compte et restent à la charge des familles.

L'abonnement scolaire subventionné ne sera pas délivré aux élèves :

- domiciliés et scolarisés à l'intérieur d'un périmètre de transports urbains (CUS...),
- qui ont un statut d'étudiant ou d'apprenti,
- qui ne respectent pas la sectorisation de la carte scolaire en vigueur.

Ils peuvent néanmoins être acceptés sur les lignes scolaires dans la limite des places disponibles et contre l'achat d'un abonnement mensuel à 21 € auprès de la Paierie Départementale ou d'un abonnement annuel à 189 € auprès des services du Conseil Départemental.

Pour tout renseignement :

transports@bas-rhin.fr

tél. 03.88.76.66.66

www.bas-rhin.fr